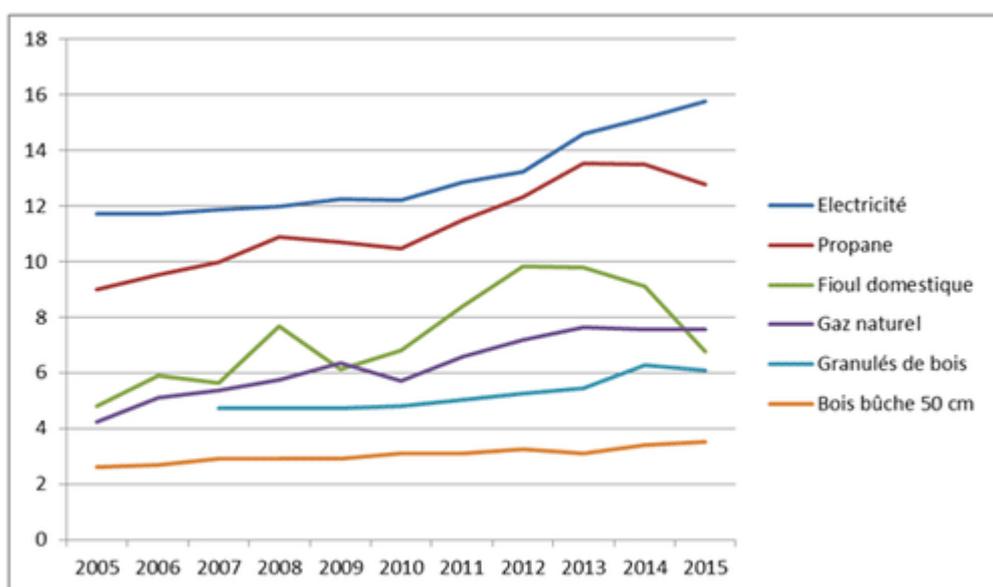


LE CHAUFFAGE AU BOIS EST-IL RENTABLE AUJOURD'HUI ?



Se chauffer au bois est un acte écologique mais également économique car les économies d'énergie sont pérennes pour les années à venir. Démonstration ...



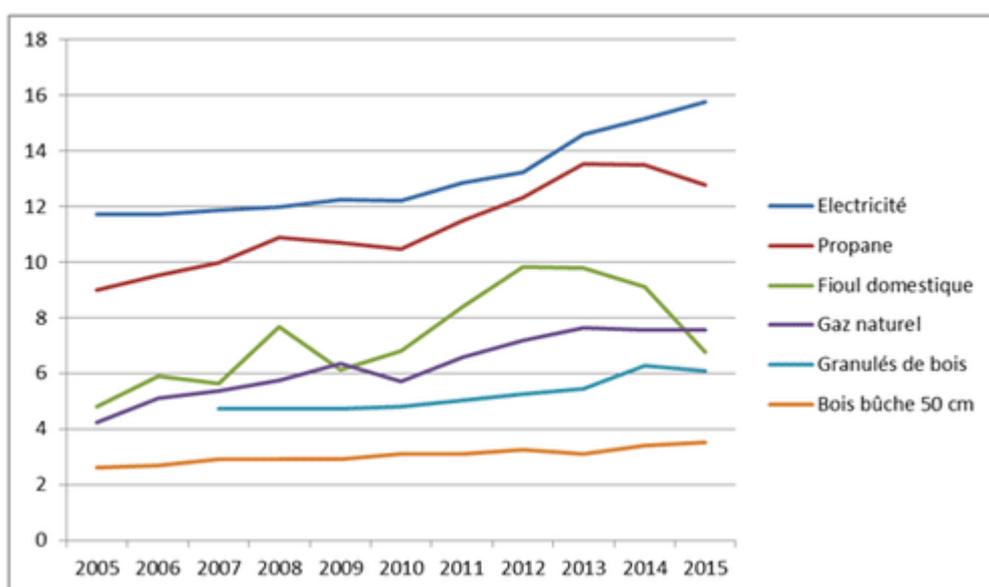
En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage, sur quelque support que ce soit, sans l'autorisation de l'Éditeur ou du Centre Français d'exploitation du droit de copie, 20, rue des Grands Augustins, 75006 Paris. © XPair éditions, 2017

Novembre 2017

Se chauffer au bois est un acte écologique mais également économique car les économies d'énergie sont pérennes pour les années à venir. Démonstration ...

Se chauffer au bois est avantageux

Se chauffer au bois est économiquement avantageux car le bois est une des énergies les moins chères, avec un prix stable au cours des années comme le montre le graphe ci-dessous. A noter que le taux de récolte du bois représente 50% de l'accroissement naturel de la forêt française. Et que celle-ci couvre 28% du territoire français. Donc, les réserves et la ressource naturelle est là bien présente et donne à la France une parfaite autonomie énergétique pour l'énergie bois. C'est dire le potentiel et l'avenir de l'énergie bois !



Comparatif du prix d'achat des différentes énergies et évolution depuis 2005 - Prix au 1^{er} janvier de l'année.

	Bois bûche	Granulé	Fioul	Gaz naturel	Propane	Electricité
Cts €/ kWh	3,50	6,07	6,77	7,56	12,79	15,78

En résumé, se chauffer au bois est un gage d'avenir pour sa maison ou pour un immeuble collectif, tout en maintenant une maîtrise des charges de chauffage quasi-constante dans le temps (pas de liens avec le contexte géopolitique des énergies fossiles gaz et fioul). Le bois est une énergie renouvelable car son bilan carbone est neutre (accumulation carbone pendant la croissance et restitution pendant la combustion). De ce fait, se chauffer au bois permet aussi de bénéficier d'aides publiques importantes comme le crédit d'impôt à -30%, l'éco-prêt à taux zéro, des aides de l'ANAH pour les ménages les plus précaires, ... Donc, il faut en profiter !

Comparatif compétitif d'un chauffage au bois



Insert à bûches avec récupération de chaleur

1/ Est-ce rentable d'installer un poêle à bûches dans un habitat chauffé à l'électricité ?

Vous installez un poêle à bois, en complément du chauffage électrique dans votre maison de 120 m² de plain-pied, datant de plus de 2 ans et avec des besoins de chauffage estimés à 15 000 kWh/an.

Admettons que vous vouliez installer un poêle à bois en complément partiel de votre chauffage électrique pour chauffer la ou les pièces principales de votre maison. Les besoins de chauffage de celle-ci sont, dans le cas d'une maison de 120 m² pour l'exemple de 15 000 kWh/an.

Vous voulez acquérir un poêle à bois de 10 kW dont le rendement s'élève à 75 % -(labellisé Flamme Verte et donc qui bénéficie de toutes les aides, y compris le crédit d'impôt de 30%) le Syndicat des énergies renouvelables (SER), Flamme Verte label de qualité labellise les appareils indépendants.

Coût total : poêle au bois 2 000€ TTC plus 2 000€ TTC pour son installation avec les accessoires de fumisterie, soit 4000 €TTC.

Economies sur facture annuelle : 900 €TTC

Coût d'entretien annuel :

Le prix du bois bûche consommé s'élève à 63 € TTC le m³.

Ramenez votre poêle à bois deux fois par an : 200 € TTC par an.

RESULTAT : la rentabilité est avec un temps de retour inférieur à 4 ans ! En moins de 4 ans, votre investissement est amorti.

ET EN PLUS ... : Le plus d'un insert au bois ou d'un poêle à bois est l'esthétique et la décoration que cet objet va apporter à la pièce dans lequel il se trouve. Cet aspect du feu dans « le foyer » qu'est la maison n'a aucune comparaison avec un radiateur électrique. Ce plaisir-là n'est pas chiffrable mais demeure un sérieux avantage !

2/ Est-ce rentable d'installer une chaudière à granulés dans un habitat chauffé au gaz propane ?

Vous installez une chaudière à granulés qui, cette fois-ci, couvre l'ensemble des besoins de chauffage de votre installation à eau chaude type chauffage central. Même hypothèse avec une maison de 120 m² de plain-pied, datant de plus de 2 ans et des besoins de chauffage estimés à 15000 kWh/an.

Le Syndicat des énergies renouvelables (SER), Flamme Verte label de qualité labellise les appareils indépendants.

Coût total : chaudière à granulés entre 4 000 € et 10 000 € plus installation 2 500 € TTC. Cette chaudière étant labellisée Flamme Verte, elle bénéficie de toutes les aides, y compris le crédit d'impôt de 30%.

Economies sur facture annuelle : 1500 € TTC

Le rendement moyen d'une chaudière à granulés est d'environ 90% (labellisée Flamme Verte). La consommation annuelle de granulés est estimée à 4 à 5 tonnes.

Coût d'entretien annuel :

Le prix du bois bûche consommé s'élève à 63 € TTC le m³.

Entretien de la chaudière et ramonage du conduit de fumées : 400 € TTC par an.

RESULTAT : la rentabilité par rapport à un chauffage au gaz propane est avec un temps de retour inférieur à 5 ans ! En moins de 5 ans, votre investissement est amorti

Crédit d'impôt et aides pour le chauffage au bois

Nom de l'aide	Montant de l'aide	Eligibilité technique	Cumul des aides ?	Conditions (voir compléments)
CITE Crédit d'impôt pour la transition énergétique	30 % du montant TTC de l'appareil dans la limite de 8 000 € pour une personne seule ou 16 000 € pour un couple Somme majorée de 400 € par personne à charge		Eco-PTZ (sans conditions de ressources), CEE, ANAH et aides locales Le CITE s'applique subventions et aides déduites	Visite préalable du chantier par un professionnel « RGE* » Habitation principale datant de plus de 2 ans Sans conditions de ressources pour les ménages
ECO-PTZ Eco-prêt à taux zéro	Si « Bouquet de travaux » aide plafond de 20 000 € maximum, prêt d'une durée de 10 ans. Si « Bouquet » avec réalisation de 3 travaux ou plus, aide plafonnée à 30 000 €, pour une durée de 15 ans	FLAMME VERTE = Rendement Energétique > ou = 70 % Monoxyde de carbone (CO) ≤ ou = 0,3 % Particules fines (PM) ≤ ou = 90 mg/Nm ³ l' ≤ 1	CITE (sans conditions de ressources), CEE**, ANAH et aides locales	Logement construit avant 1990. Durée de réalisation des travaux de 3 ans
ANAH Agence Nationale de l'Habitat « Être mieux chauffé »	Aide disponible selon deux catégories de ménages : Ressources très modestes : Jusqu'à 50 % du		CITE, ECO-PTZ et aides locales	Ne pas dépasser un seuil de revenu Être propriétaire d'une maison construite depuis plus de

	<p>montant HT des travaux (plafond a 10 000 €) et prime*** « Habiter mieux » de 10 % du montant total des travaux HT, dans la limite de 2 000 € Ressources modestes : 35 % du montant total des travaux HT (aide maximal de 7 000 €) et prime*** « Habiter mieux » de 10 % du montant total des travaux HT, dans la limite de 1 600 €</p>			<p>15 ans Ne pas avoir contracté un prêt à taux zéro (PTZ) dans les 5 dernières années civiles</p>
<p>ANAH « Rénover votre logement »</p>	<p>Jusqu'à 50 % du montant HT des travaux L'aide peut s'élever à un montant maximal de 10 000 €. Elle peut être rehaussée jusqu'à 25 000 € si les travaux réalisés sont des travaux de gros oeuvre : isolation, toiture, etc.</p>		<p>CITE, ECO-PTZ et aides locales Ne pas dépasser un</p>	<p>Ne pas dépasser un seuil de revenu Etre propriétaire d'une maison construite depuis plus de 15 ans Ne pas avoir contracté un prêt à taux zéro (PTZ) dans les 5 dernières années civiles</p>

Lectures recommandées

[Maison massive et chauffage au bois](#)

[Le chauffage au bois en construction neuve et en rénovation](#)

Sources et liens utiles

www.atlantic.fr

www.flammeverte.org

www.vaillant.fr

Pour en savoir plus

[Le dossier CHAUFFAGE AU BOIS](#)

Novembre 2017



Véronique Bertrand

Véronique Bertrand a exercé pendant de nombreuses années son métier d'ingénieur spécialisé en installations thermiques à travers le monde. Depuis son retour en France elle met à disposition sa grande expérience en apportant un regard pragmatique et des solutions simples à des problèmes complexes d'optimisation énergétique.